



# Réussir l'Alternance avec l'Agefiph



## Intervenant

**Philippe CARMONA** - chargé d'études et de développement  
Délégation régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse  
Référént régional OPCO & Alternance

[p-carmona@agefiph.asso.fr](mailto:p-carmona@agefiph.asso.fr)  
06 67 44 66 04

# Pourquoi agir en faveur de l'emploi des personnes handicapées ?

## Responsabilité sociétale de l'entreprise

Mise en avant des valeurs et de l'engagement social de l'entreprise suscite l'adhésion et la fierté d'appartenance des collaborateurs

## Amélioration du climat social

Apporter une attention plus forte à certains sujets liés notamment aux conditions de travail  
Améliorer le bien être au travail en mettant en place des aménagements pouvant servir à tous  
Instaurer un climat de confiance au sein des équipes  
Valoriser la coopération et l'esprit d'équipe

## Performance de l'entreprise

Différenciation vis-à-vis des concurrents et renforcement de l'identité de marque de l'entreprise

## GPEC

Accompagnement des carrières en lien avec les conditions de travail

## Gestion de la diversité

Amélioration de la capacité d'écoute, de l'empathie, et de l'adaptation du management

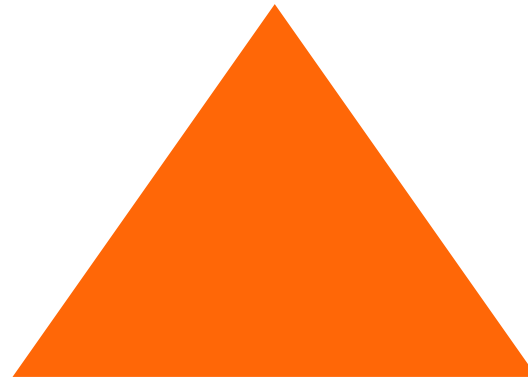
QVT

# Les acteurs de l'alternance

---

**Une entreprise : tuteur ou maître d'apprentissage**

**Un alternant**



**Un organisme de formation / CFA**

L'OPCO **enregistre le contrat, examine la prise en charge et finance la formation**



# Les acteurs de l'alternance

Développer des partenariats avec les OPCO pour mieux repérer les contrats et conseiller les entreprises adhérentes



# Les acteurs de l'alternance

Collaborer, conseiller et professionnaliser les acteurs de l'alternance **pour une meilleure prise en compte du handicap**

Collaborer avec l'Education nationale, l'éducation spécialisée et les CFA Adaptés pour favoriser les passerelles



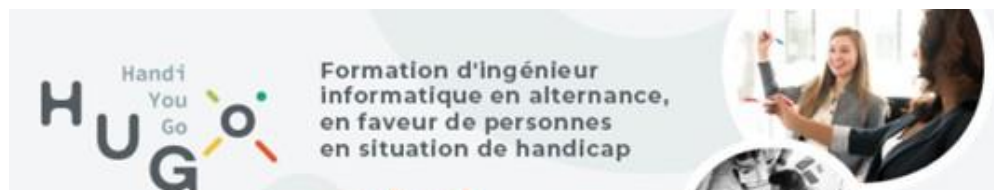
Développer des partenariats avec les GEIQ



la plus belle façon d'embaucher



Soutenir des programmes innovants portés par des collectifs d'entreprises



[www.handyougo.fr](http://www.handyougo.fr)



# QUEL CONTRAT

## Le contrat d'apprentissage

Formation initiale

Objectif de certification  
CFA

## Les contrats de professionnalisation

Formation continue

Objectif de professionnalisation  
Organisme de formation ou  
service formation interne

# Alternance : 2 types de contrats



## Contrat d'apprentissage

### Bénéficiaires

- Jeunes de 16 à 29 ans révolus
- Jeunes de moins de 15 ans sous conditions
- Jusqu'à 34 ans révolus :
  - l'apprenti prépare un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu
  - le précédent contrat a été rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté, ou pour inaptitude physique
- Sans limite d'âge :
  - l'apprenti est reconnu travailleur handicapé
  - l'apprenti a un projet de création ou de reprise d'entreprise supposant l'obtention d'un diplôme
  - l'apprenti est sportif de haut niveau

### Type de contrat et durée

- A durée indéterminée
- A durée déterminée
- La durée d'apprentissage correspond à la durée du cycle de formation : entre **6 mois et 3 ans** selon les formations
- Possibilité d'augmenter la durée jusqu'à **48 mois** pour les personnes en situation d'handicap

### Action éligibles

Diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au [Répertoire National des Certifications Professionnelles](#) (RNCP)

## Contrat de professionnalisation

### Bénéficiaires

- Personnes âgées de 16 à 25 ans révolus afin de compléter leur formation initiale
- Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus
- Bénéficiaires du RSA, de l'allocation de solidarité spécifique ou de l'allocation aux adultes handicapés ou personnes ayant bénéficié d'un CUI

### Type de contrat et durée

- A durée indéterminée
- A durée déterminée de **6 à 12 mois**. Allongement possible :
  - **jusqu'à 24 mois** en application de la convention collective de branche pour certains publics ou lorsque la nature des qualifications l'exige
  - **jusqu'à 36 mois** pour les publics prioritaires définis par le code du travail

### Action éligibles

- Certification enregistrée au RNCP
- Certificat de Qualification Professionnelle de branche ou interbranche (CQP/CQPI)
- Qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale de branche



# DEVELOPPER L'ALTERNANCE

## Les aides de l'Etat

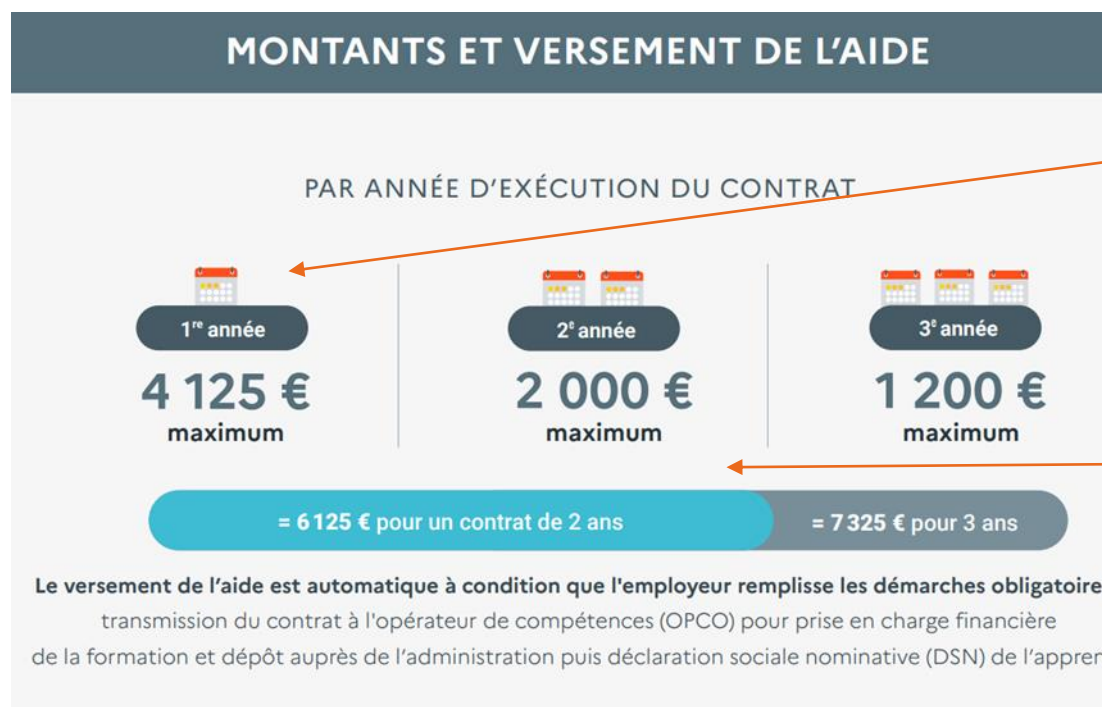
# APPRENTISSAGE : les aides de l'Etat

## L'Aide unique

depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019

## L'Aide exceptionnelle

depuis juillet 2020 et **jusqu'au 30 juin 2022**



L'aide exceptionnelle de **5 000 €** ou **8 000 €** remplace l'aide unique la 1<sup>ère</sup> année

*L'aide unique reprend ensuite pour les années suivantes du contrat*

# L'aide exceptionnelle à l'alternance de l'Etat

## APPRENTISSAGE ET PROFESSIONNALISATION

**5 000 € pour un  
alternant de moins  
de 18 ans**

**8 000 € pour un  
alternant de 18 ans  
ou plus**

- Soit une prise en charge de 100 % du salaire minimum pour un apprenti de 16 à 20 ans, 80 % pour un apprenti de 21 à 25 ans, et près de 45 % pour un apprenti de 26 ans ou plus.
- Pour le contrat de professionnalisation, l'aide couvre selon l'âge entre 50 % et 65 % de la rémunération de l'alternant.

- **Embauches réalisées en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 30 juin 2022**
- **Contrat d'apprentissage : sans aucune limite d'âge dès lors que la personne recrutée est en situation de handicap.**
- **Contrat de professionnalisation conclu avec une personne en situation de handicap jusqu'à 29 ans.**
- **Toutes les entreprises de moins de 250 salariés du secteur privé ou public industriel et commercial (dont les contrats relèvent du droit privé) sont éligibles.** Pour les entreprises > 250 salariés : éligibilité sous condition : seuil d'alternant (au moins 3%) ou seuil de contrats favorisant l'insertion professionnelle (5%)
- **Jusqu'au niveau Master**
- **Les aides exceptionnelles à l'alternance du plan de relance ne sont pas cumulables avec les autres aides au recrutement du plan de relance**

# L'aide exceptionnelle à l'alternance de l'Etat

## PROFESSIONNALISATION

Nouvelle aide de 8000€ pour les contrats de professionnalisation signés entre le 1<sup>er</sup> novembre 2021 et le 30 juin 2022 avec des DELD d'au moins 30 ans.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044271668>

# LES MESURES DE SOUTIEN A L'ALTERNANCE pour les contrats conclus avec des personnes en situation de handicap

1- Soutenir la signature de nouveaux  
contrats

2- Sécuriser les parcours en alternance



## Les personnes en situation de handicap

- ✓ Bénéficiaires de Obligation Emploi de Travailleurs Handicapés (article L5212-13 du Code du travail)  
**ou en voie de l'être**

L'Agefiph peut intervenir dès que la personne a engagé des démarches de reconnaissance du handicap.

## Les entreprises

Les entreprises et associations de droit **privé** ou relevant du droit privé

Les entreprises exerçant leurs activités sur le territoire national

Pour les entreprises adaptées, entreprises signataires d'un accord agréé de branche, de groupe ou d'entreprise : sous conditions.

**A noter : Les salariés d'entreprises sous accord agréé sont éligibles aux interventions de l'Agefiph. En revanche, seules les entreprises sous accord agréé ayant atteint le taux d'emploi de 6 % peuvent bénéficier des aides de l'Agefiph.**

# Aides aux contrats en alternance

## ➤ Pourquoi ?

Encourager l'employeur à recruter une personne handicapée en alternance

## ➤ Pour qui ?

Tout employeur d'une personne handicapée dès lors que le contrat en alternance signé est d'une **durée minimum de 6 mois** et que la **durée hebdomadaire de travail est au moins égale à 24 heures** (sauf dispositions conventionnelles)

*Dépôt du dossier Agefiph dans les 6 mois qui suivent le démarrage du contrat*

## ➤ Montant

**Apprentissage : jusqu'à 4 000 €**

**Professionalisation : jusqu'à 5 000 €**

**en fonction de la durée du contrat de travail**



**Les aides à l'emploi Etat**

**Les autres aides Agefiph**

**Majoration OPCO pour le CFA**

# Montants des aides à l'alternance selon la durée du contrat



# Montants des aides à l'apprentissage

**Délai dépôt : 6 mois**

Critère	Condition	Type de financement	Montant du financement
Contrat de travail	6 mois	forfait	1 000 €
Contrat de travail	7 mois	forfait	1 083 €
	8 mois		1 167 €
	9 mois		1 250 €
	10 mois		1 333 €
	11 mois		1 417 €
Contrat de travail	12 mois	forfait	1 500 €
Contrat de travail	13 mois	forfait	1 583 €
	14 mois		1 667 €
	15 mois		1 750 €
	16 mois		1 833 €
	17 mois		1 917 €
Contrat de travail	18 mois	forfait	2 000 €
Contrat de travail	19 mois	forfait	2 083 €
	20 mois		2 167 €
	21 mois		2 250 €
	22 mois		2 333 €
	23 mois		2 417 €

## Montants des aides à l'apprentissage - suite

**Délai dépôt : 6 mois**

Critère	Condition	Type de financement	Montant du financement
Contrat de travail	24 mois	Forfait	2 500 €
Contrat de travail	25 mois	Forfait	2 583 €
	26 mois		2 667 €
	27 mois		2 750 €
	28 mois		2 833 €
	29 mois		2 917 €
	30 mois		3 000 €
	31 mois		3 083 €
	32 mois		3 167 €
	33 mois		3 250 €
	34 mois		3 333 €
	35 mois		3 417 €
36 mois	3 500 €		
	CDI		4 000 €

# Montants des aides à la professionnalisation

**Délai dépôt : 6 mois**

Critère	Condition	Type de financement	Montant du financement
Contrat de travail	6 mois	Forfait	1.500 €
Contrat de travail	7 mois	Forfait	1.667 €
	8 mois		1.833 €
	9 mois		2.000 €
	10 mois		2.167 €
	11 mois		2.333 €
Contrat de travail	12 mois	Forfait	2.500 €
Contrat de travail	13 mois	Forfait	2.667 €
	14 mois		2.833 €
	15 mois		3.000 €
	16 mois		3.167 €
	17 mois		3.333 €
Contrat de travail	18 mois	Forfait	3.500 €
Contrat de travail	19 mois	Forfait	3.667 €
	20 mois		3.833 €
	21 mois		4.000 €
	22 mois		4.167 €
	23 mois		4.333 €
Contrat de travail	24 mois	Forfait	4.500 €
Contrat de travail	CDI	Forfait	5.000 €

# Des services et aides financières adaptés aux différentes situations

- **L'Agefiph accompagne les entreprises dans toutes les démarches en faveur de l'emploi de personnes en situation de handicap.**
    - aides financières,
    - services et accompagnements
- pour**
- inclure le handicap aux politiques de ressources humaines,
  - recruter une personne en situation de handicap,
  - maintenir dans l'emploi une personne en situation de handicap.

# Les services et prestations de l'Agefiph



## Entreprises

**Accompagner l'employeur** pour intégrer le handicap dans sa pratique de gestion des ressources humaines et développer des projets en faveur de l'emploi des personnes handicapées

**Faciliter le recrutement, l'intégration, le maintien dans l'emploi** et le parcours professionnel de la personne handicapée dans l'entreprise



**Conseil et Accompagnement emploi/handicap des entreprises**



**Réseau des Référents Handicap**

**Appui et Accompagnement Cap emploi**

**Emploi Accompagné**

**Etude Préalable à l'Aménagement des Situations de Travail**

**Prestations d'Appuis Spécifiques**  
(handicap visuel, auditif, moteur, mental, psychique et troubles cognitifs)



## Personnes en situation de handicap

Accompagner la personne en situation de handicap dans le cadre de son projet professionnel

**Appui et Accompagnement Cap emploi**

**Emploi Accompagné**

**Prestations d'Appuis Spécifiques**  
(handicap visuel, auditif, moteur, mental, psychique et troubles cognitifs)

**Prestation d'Analyse des Capacités**



**Ressource Handicap Formation**

# Les aides de l'Agefiph



## Employeur

**Les aides au recrutement,  
à l'intégration**

**Aide à l'accueil, l'intégration  
et/ou évolution professionnelle**

**Aide au contrat  
d'Apprentissage**

**Aide au contrat de  
Professionalisation**

**Aide à l'adaptation des  
situations de travail**

**AETH (Reconnaissance  
Lourdeur du Handicap)**

**Aide à l'adaptation des  
situations de travail**

**Aide au maintien**

**Les aides au maintien  
dans l'emploi  
Accompagnement dans  
les différentes transitions  
professionnelles**

**Aide à l'accueil, l'intégration  
et/ou évolution professionnelle**



## Personnes en situation de handicap

**Les aides à l'accès, reprise  
d'emploi et à la sécurisation  
des parcours**

**Aide personnalisée au  
parcours vers l'emploi**

**Solutions compensatoires  
afin de favoriser  
l'autonomie de la personne  
handicapée**

**Aide technique**

**Aide prothèse (s)  
auditive (s)**

**Aide aux déplacements**

**Aide humaine**

# Exemple : vous recrutez une personne en situation de handicap en contrat d'apprentissage 24 mois

Délai : 6 mois

## AIDE AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Aide exceptionnelle Etat : 8 000€ + Aide unique années suivantes  
Aide Agefiph : 2 500€

Délai : 9 mois

## AIDE À L'ACCUEIL ET À L'INTÉGRATION (AIDE PRESCRITE)

- Temps passé pour des échanges avec le manager, les collègues et la personne pour expliquer les contraintes et permettre la mise en œuvre d'une organisation collectivement.
- Temps passé pour le tutorat relevant des contraintes dues au handicap (par exemple : expliquer plusieurs fois les consignes...).

## PRESTATION D'APPUI SPÉCIFIQUE / ETUDE ERGONOMIQUE / AIDE À L'AMÉNAGEMENT DE LA SITUATION DE TRAVAIL

Sur validation du médecin du travail lors de la visite d'embauche (ex : siège assis-debout + table réglable en hauteur...).



**AIDE AU PARCOURS VERS L'EMPLOI** à mobiliser dans le 1<sup>er</sup> mois de l'embauche :  
**prise en charge des frais de repas ou des déplacements par exemple**

## AIDE À L'ADAPTATION DES SITUATIONS DE FORMATION

Nouveau : 2ASF

Mobilisation par l'OF de la **RESSOURCE HANDICAP FORMATION** pour sécuriser le parcours de formation



# Sécuriser le contrat

## RESSOURCE HANDICAP FORMATION

### Ressources Handicap Formation

Mieux prendre  
en compte le handicap  
en formation



Vos contacts  
en Provence-Alpes-Côte d'Azur

04.42.93.15.50  
rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr

#### En Corse A MURZA

Nathalie MORDICONI - Haute Corse n.mordiconi-rhf@amurza.corsica

Alexandra CONSTANTINOS - Corse du Sud a.constantinos-rhf@amurza.corsica

**Permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux formations de droit commun en prenant mieux en compte le handicap**


- ✓ Développement d'une démarche d'accessibilité des organismes de formation et CFA : accompagner les OF/CFA
- ✓ Appui à la sécurisation des parcours : intervenir en soutien de situations individuelles auprès des référents handicap
- ✓ Professionnalisation et animation des acteurs de la formation : favoriser une montée en compétences collective



# Le Centre de Ressources



<https://www.rhf-paca.fr>

 Ressource Handicap Formation  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le handicap en formation

La RHF

Amélioration continue

Centre ressources

Contact

 Espace Membre

## Mieux prendre en compte le handicap en formation

Bienvenue sur la plateforme Ressource Handicap Formation Provence-Alpes-Côte d'Azur



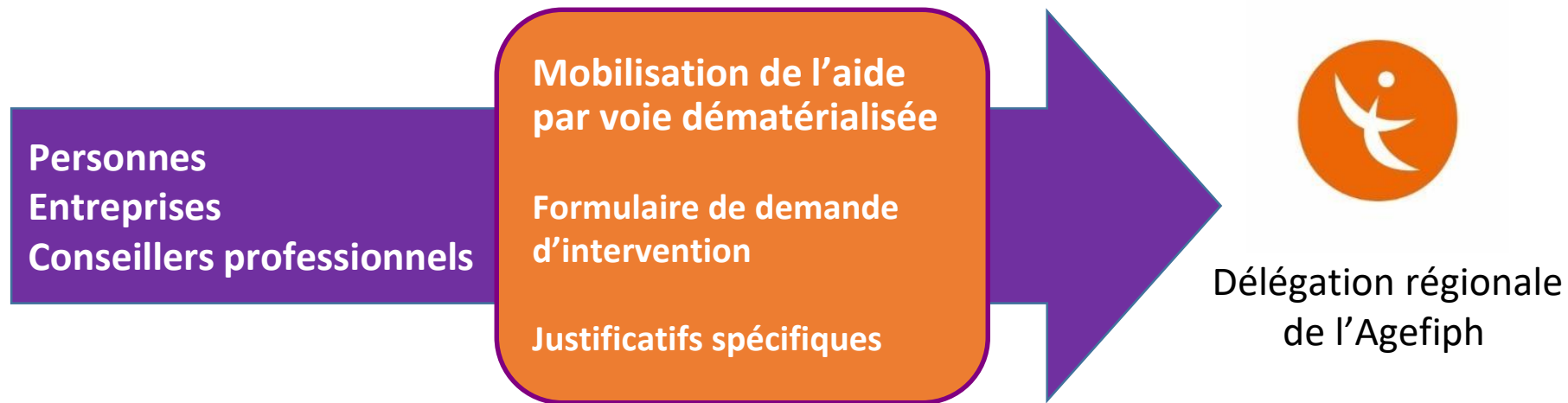
### En partenariat avec



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES

Cette action est financée par le Pacte d'Investissement dans les compétences de la région Provence Alpes Côte d'Azur

# Comment mobiliser les aides et prestations de l'Agefiph



<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/depot-de-demande-d-aide-financiere>

# Guide des services et aides Agefiph

**Liens utiles :** <https://www.agefiph.fr/>

- Guide de l'offre de services et d'aides financières :  
<https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2022-02/Metodia%20Mars%202022.pdf>
- Fiches des services et aides :  
<https://www.agefiph.fr/Professionnel/Offre-de-services-et-d-aides-financieres>
- Comment solliciter les aides financières de l'Agefiph ?  
<https://www.agefiph.fr/Entreprise/Vos-obligations-et-demarches/Comment-solliciter-les-aides-de-l-Agefiph>



# Contacts Agefiph Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

Envoi de dossiers de demande de subvention et pièces afférentes aux dossiers en cours  
<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/depot-de-demande-d-aide-financiere>

Transmission d'informations  
[paca@agefiph.asso.fr](mailto:paca@agefiph.asso.fr)

Pour toute entreprise souhaitant conseil et accompagnement  
[entreprises.paca-corse@agefiph.asso.fr](mailto:entreprises.paca-corse@agefiph.asso.fr)

Pour tout besoin de compensation du handicap en situation de formation en région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
[rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr](mailto:rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr) / Contact téléphonique : 04 42 93 15 50

Formulaire pour toute demande de renseignements  
<https://dossiers.agefiph.fr/Services/Contact>

Contact téléphonique de 9h à 18h au : **0 800 11 10 09**  
(appel gratuit depuis un poste fixe)

[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

**Merci pour votre attention**